

Accueil > Les grands procès > La rumeur, objet vague mais tenace (3/3)

La rumeur, objet vague mais tenace (3/3)

Romain | Le 18 janvier 2013

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1



(Consulter la seconde partie) En 2009, Alain Bianchi, directeur de la police aux frontières d'Orly, est démis de ses fonctions. Une "placardisation" qui fait suite à la publication d'articles de presse à charge, le soupçonnant lourdement de faits (graves) qu'il n'a pas commis. Déclaré innocent, mais désormais précédé d'une réputation sulfureuse, Bianchi ne retrouvera jamais de travail.

Dans son dernier film, La Chasse, Thomas Vinterberg, réalisateur de Festen, met en scène un homme accusé à tort de pédophilie sur les enfants de la classe de maternelle dans laquelle il enseigne. Innocenté, l'éducateur n'en sera pas moins victime de la suspicion de l'ensemble du village. Une véritable chasse aux sorcières verra le jour, de laquelle il ne sortira pas indemne.

Pour totalement différent que soit le scénario de ce film avec l'affaire qui nous occupe, il nous renseigne sur le caractère indélébile de la rumeur, qui perdure bien après que son objet ait été court-circuité. Autrement dit, il est intéressant de voir que les témoignages à charge contre Bianchi continuent aujourd'hui encore de faire des dégâts, des années après que leur caractère infondé ait été établi.

En ce sens, même si les accusations portées contre l'ancien directeur de la PAF d'Orly se sont avérées fallacieuses, elles ont tout de même atteint leur but, puisque non content de se voir contraint de démissionner, Bianchi a vu toutes ses tentatives pour trouver un autre poste échouer : sa réputation le précède partout. On en viendrait presque à constater le caractère socialement prééminent des ragots sur le droit, ce dernier ne suffisant pas à laver de tout soupçon ni même à restaurer l'image d'un innocent accusé à tort.

Le cas Alain Bianchi est symptomatique d'une dérive contemporaine. Si la rumeur est vieille comme le monde, sa récupération médiatique est récente et interroge. Est-il vraiment du ressort de journaux réputés sérieux de prendre partie lors d'une affaire dont l'instruction est en cours ? On se permet d'en douter. D'autant qu'en l'occurrence, en plus de porter un préjudice irréparable au principal intéressé, ces papiers n'ont pas servi la cause des périodiques en question. Pas vraiment un gage de sérieux, que de défendre une cause qui n'aura pas fait illusion un instant, se sera effondrée au premier examen un peu sérieux...

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1

COMMENTAIRES

Aucun commentaire pour le moment, soyez le premier !

LAISSER UN COMMENTAIRE

Votre nom (requis)
 Votre e-mail (requis)
 Site internet (optionnel)

Votre commentaire

S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER

Inscrivez-vous afin de recevoir l'actualité judiciaire et également les nouveautés de Juriguide.com

Votre adresse email

SOUSCRIRE

RÉSEAUX SOCIAUX



Juriguide.com sur

Suivre @actujustice



ActuJustice Jacques Peyrat relaxé en appel
ow.ly/2unTm4
12 hours ago · reply · retweet · favorite

ActuJustice Ribéry et Benzema s'expliqueront au tribunal en juin pour l'affaire Zahia
ow.ly/2unTm5
12 hours ago · reply · retweet · favorite

ActuJustice Pulvar-Bakchich : la chroniqueuse est de nouveau déboutée
ow.ly/2uVgQ
yesterday · reply · retweet · favorite

ActuJustice Inédit : l'Ecole nationale d'architecture de Toulouse condamnée pour tabagisme passif
ow.ly/2uVgQ
2 days ago · reply · retweet · favorite



Join the conversation

ARTICLES LES PLUS LUS



30 femmes vont porter plainte contre la pilule contraceptive début 2013



La revue « l'amateur de cigare » poursuivie par DNF



Affaire Zahia : 9 personnes renvoyées devant le tribunal



Ouverture du procès pour inceste consenti à Amiens



Apple perd un procès face à Ifone concernant l'iPhone

PUBLIER VOTRE COMMENTAIRE

LES NOMINATIONS

Vice-procureur de la République au tribunal de grande instance de Toulouse

Juge au tribunal de première instance de la principauté de Monaco

Conseil d'Etat : maintient en détachement

Tribunal de Grande Instance de Marseille

Nomination d'huissier de justice : Mme DERNIS



- Les grands procès
- Médias et people
- Village de la justice
- Le monde des affaires
- Les faits divers
- À propos
- La vie politique
- Opinions
- Mentions légales